



Conseil d'exploitation Tourisme

Jeudi 10 juin 2021

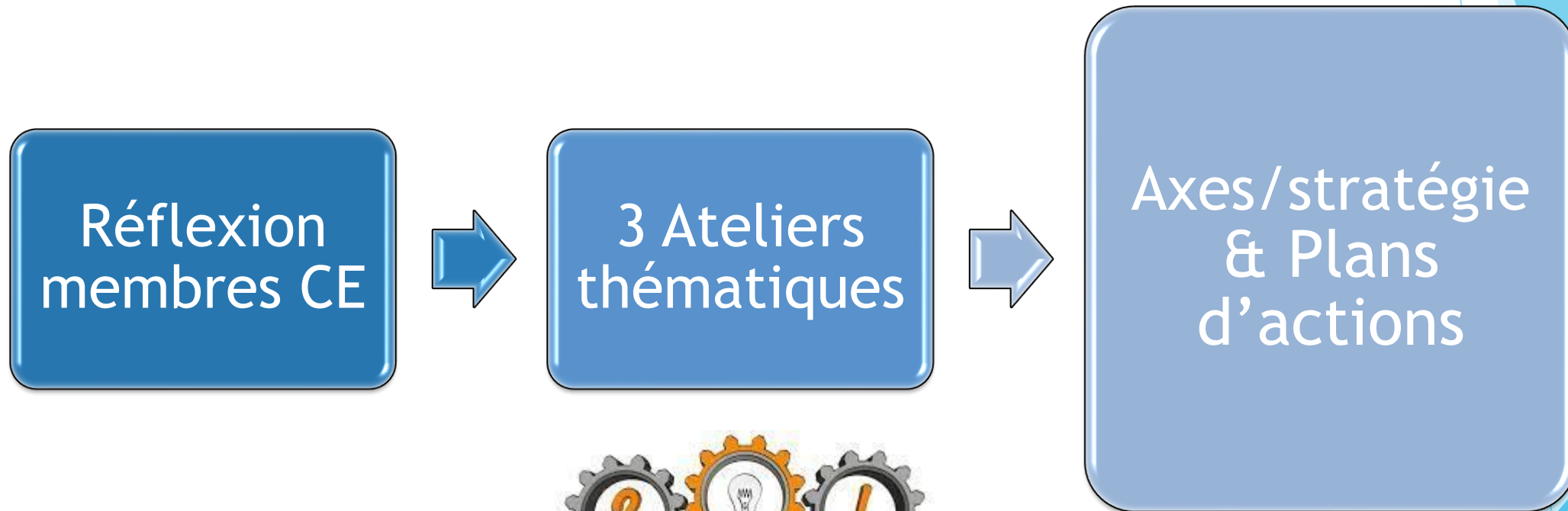
Ordre du jour :

- 1/ La définition des grands axes de la stratégie tourisme
 - 2/ La proposition de la Taxe de séjour 2022
 - 3/ Informations sur l'organisation de la saison 2021
- Questions diverses.

1/ La définition des grands axes de la stratégie tourisme



1 / Rappel de la réflexion stratégique



LES ATELIERS DE REFLEXION

Etat des lieux
Améliorations
Pistes d'actions

+ des ateliers :
Espaces naturels,
Opération Grand Site
& BTO -
Etude rade.
Réunions déchets

A - GROUPE QUALITE

Destination
(04/03/21)

B- OPTIMISER LES RECETTES

Conseils, aides à la
démarche.
(18/02/21)

C - IDENTITE et COMMUNICATION

(12/03/21)

Second atelier
le 02/06/21

Objectif 1

- **Assurer la qualité des services**
- Ecouter et agir AUPRES des publics selon les domaines d'actions (accueil, rando, transport, hébergement...) = **Plan d'actions qualité**

1 / Proposition de stratégie pour un tourisme durable

Objectif 2

- **Accompagner le tourisme durable**
- Ecouter et agir AVEC les publics = **Plan d'actions durables**
- Pérenniser le modèle économique de l'OTC : taxe de séjour, boutique, billetterie, vente en ligne...

Objectif 3

- **Communiquer & impliquer**
- L'identité du territoire. Les actions auprès des publics : ce que fait l'OTC et la CCPCAM.
= **Plan d'actions communication**

1 / Stratégie pour un tourisme durable

- ▶ Proposition de diffusion de 2 questionnaires sur le thème du tourisme durable
- ▶ Un pour le grand public : via le site web Office de tourisme et Facebook.
- ▶ Un pour les professionnels : diffusion par e-mailing.



2/ La proposition de la Taxe de séjour 2022

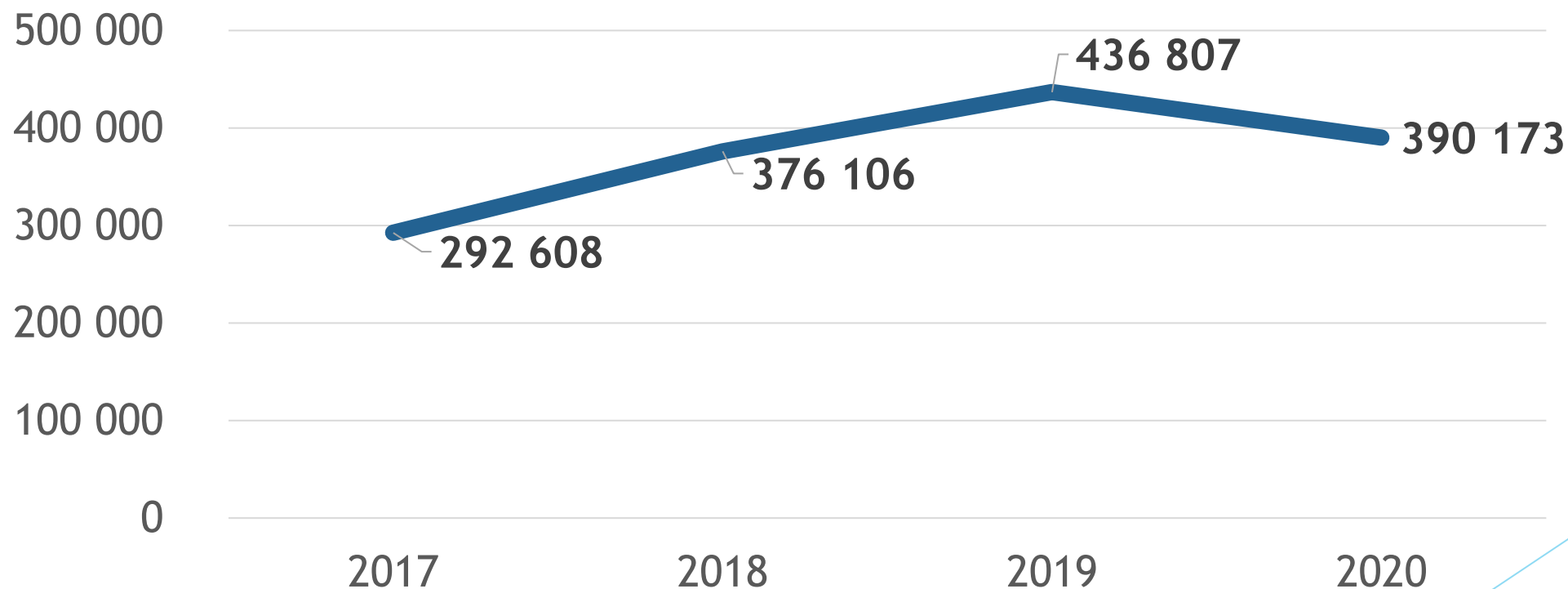


2/ Proposition d'évolution de la Taxe de séjour applicable en 2022



2/ Evolution de la perception de la taxe de séjour depuis 2017 par la CCPCAM

Perception Taxe de Séjour



2/ Proposition de modification des tarifs de la Taxe de séjour à compter de 2022

3 catégories d'hébergements sont impactées par les modifications proposées des tarifs de la taxe :

- ▶ 1/ Celle des **meublés non classés** (ou en cours) via le tarif des « palaces »
- ▶ 2/ Celle des campings 3, 4 et 5 étoiles qui intègrent les **aires de campings cars**
- ▶ 3/ Celle des hôtels 1 étoile auxquelles on ajoute les **auberges collectives**

Entre 2019 et 2020, une baisse moyenne nationale de la TS de **-28%** est constaté
- **10%** en moyenne pour le Finistère

2/ Proposition de modification du calcul de la taxe de séjour pour 2022 pour les hébergements non classés

La loi de finances pour 2021 parue au JORF du 30 décembre 2020 comporte de nouvelles dispositions relatives à la taxe de séjour :

Depuis 2019, les **hébergements non classés** appliquent aux visiteurs un tarif de TS via un **% par personne et par nuitée** et non un barème voté comme les autres.

Ce % appliqué ne pouvait toutefois pas dépasser 2,30€.

Désormais, le **montant de TS plafond** est celui du tarif le plus élevé délibéré par la collectivité territoriale **soit celui de la catégorie 1 des « palaces »**.

Les taux de la TS peuvent être modifiés chaque année par délibération prise avant le 1^{er} juillet de l'année N pour être applicable l'année au 1^{er} janv N + 1

Propositions de délibération : tarifs 2022

Catégorie d'hébergement	Tarifs 2022	Fourchette légale	Part départementale	Total
<p>Palaces</p> <p><i>Suppression du plafond du tarif de la taxe de séjour a été apportée pour les meublés de tourisme non classés (article L2333-30 du CGCT). Le plafond du tarif de la taxe de séjour par personne et par nuitée est 2.00 € plus Taxe Départementale 10% soit 2,20€</i></p> <p><i>De très beaux produits non classé sont sur les plates formes des Opérateurs Numériques :</i></p> <p><i>avec des tarifs à la nuitée par personnes important :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 50 € la nuit par perso 2€TS ✓ 60 € la nuit par pers 2.40 € TS ✓ 70 € la nuit par pers 2.80 € TS ✓ 80€ la nuit par pers 3.20 € TS ✓ 90 € + la nuit par personne 3.60 € Ts <p><u>La collecte sera 3.30 € et non 3.60 €</u></p> <p><i>Brest, Iroise et Quimper ont se tarifs depuis 2021.</i></p>	<p>3,00 €</p> <p>(2,20 € en 2021)</p>	entre 0,70 € et 4,20 €	0.30 €	3.30 €

Propositions de délibération : tarifs 2022

Catégorie d'hébergement	Tarifs 2022	Fourchette légale	Part départementale	Total
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,80 €	entre 0,70 € et 3,00 €	0,18 €	1,98 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,32 €	entre 0,70 € et 2,30 €	0,13 €	1,45 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	entre 0,50 € et 1,50 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,60 €	entre 0,30 € et 0,90 €	0,06 €	0,66 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,60 €	entre 0,20 € et 0,80 €	0,06 €	0,66 €

Loi des finances 2019 et ajout d'une 10eme nature

2/ La proposition de la Taxe de séjour 2022

► Auberges collectives

Loi des finances 2019 et ajout d'une 10eme nature

Quels établissements peuvent entrer dans la définition des auberges collectives ?

- *La notion d'auberge collective a été créée pour définir un ensemble d'hébergements hétéroclites (auberges de jeunesse, hostels, gîtes de groupe, gîte d'étape, fermes auberges, etc...) qui au-delà des concepts commerciaux différents présentent la caractéristique d'être des hébergements ne pouvant faire l'objet d'un classement de type hôtelier (à cause de l'existence de dortoirs, d'équipements collectifs etc..) et qui sont destinées à une clientèle peu fortunée, ce qui justifie une taxe de séjour adaptée (entrée de gamme) et non l'application de la taxe de séjour proportionnelle.*

Propositions de délibération : tarifs 2022

Catégorie d'hébergement	Tarifs 2022	Fourchette légale	Part départementale	Total
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures <i>Reprise du tarif en 2016 et 2017 (diminution en 2019 2020 2021)</i>	0.60 € (0,55€ en 2021)	entre 0,20 € et 0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €

3/ Informations sur l'organisation de la saison 2021

3/ L'organisation de la saison et des bureaux d'accueil

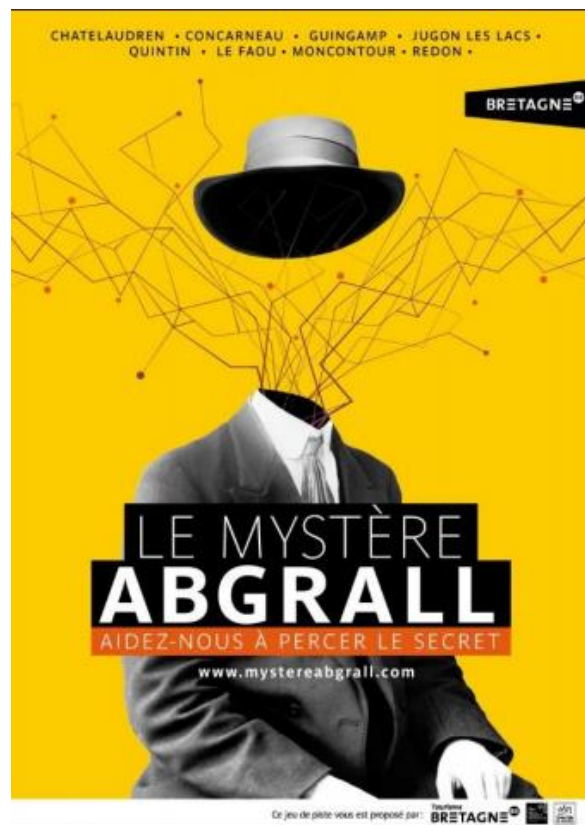
Arrivée de 13 personnes en équipe saisonnière dans les bureaux d'accueil



Formation des personnels saisonniers du 24 au 30/06



Le Faou, jeu de piste Petite Cité de Caractère : lancement le 15 juin.



- ▶ Jeu de piste patrimonial et régional : 8 petites cités participent cette année.
- ▶ Piloté par le CRT Bretagne en partenariat avec les réseaux des Villes d'Art et d'Histoire - Villes Historiques et des Petites Cités de Caractère® de Bretagne.



Le Faou, jeu de piste Petite Cité de Caractère.

- ▶ Un carnet de jeu en libre accès, gratuit et disponible en impression sur www.mystereabgrall.com, ainsi que sur le site internet de l'office de tourisme, pour permettre aux participants de jouer en toute autonomie.
- ▶ Si les participants souhaitent jouer de façon plus immersive, ils peuvent emprunter un « kit enquêteur » au bureau d'information touristique de la ville concernée par le jeu.





Exemple de panneau routier Village étape

Le Faou : candidature au label Village Etape

- ▶ Le **label** est attribué par le Ministère de la Transition écologique et solidaire aux communes qui répondent aux critères.
- ▶ Sur la route, les usagers sont informés de la proximité d'un bourg labellisé « **Village étape** ».
- ▶ Pour chaque **village**, l'obtention du **label** est liée au respect de critères très stricts.



Report du projet de chalet place de la Mairie à Lanvéoc.



Questions diverses

- ▶ Les actions « Site d'exception » en cours et à l'étude
- ▶ La visite des représentants du réseau Sensation Bretagne le 09/06
- ▶ Rencontre avec les repreneurs de l'hôtel club Ste-Marine à Morgat
- ▶ Le passage du Tour de France le Samedi 26/06

Merci pour votre attention